**[82:A:22]**

**Jugement annulant une convention**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

JUGEMENT

LA PRÉSENTE ACTION a été entendue les [*dates*] sans jury à [*lieu*], en présence des avocats des parties.

APRÈS AVOIR LU LES ACTES DE PROCÉDURE ET ENTENDU LA PREUVE et les plaidoiries des avocats des parties,

1. LE TRIBUNAL STATUE ET IL ANNULE ET DÉCLARE SANS EFFET la convention conclue entre les demandeurs et les défendeurs le [*date*] ou vers cette date.

2. LE TRIBUNAL STATUE ET IL ORDONNE que le défendeur [*nom*] remette immédiatement aux demandeurs, ou à la personne qu'ils peuvent mandater à cette fin, l'acte formaliste désigné dans les actes de procédure en l'espèce, qui entend opérer un transport entre les demandeurs et le défendeur [*nom*], ainsi que l'hypothèque datée du [*date*] qui se trouve désignée dans les actes de procédure, et qui a été enregistrée au ... le [*date*], sous le numéro ...; LE TRIBUNAL STATUE ET IL ORDONNE que toute mésentente intervenue entre les parties au sujet de cette rétrocession soit réglée par le protonotaire de cette Cour à ....

3. LE TRIBUNAL STATUE ET IL ORDONNE que les dépens de la présente action soient payés par les défendeurs aux demandeurs dès leur liquidation.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)